

"AGENCE INFORMATIQUE TRIBOUT"
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 Francs
11, avenue Jean Jaurès

63400 CHAMALIERES

RCS CLERMONT-FERRAND B 343 922 266 (88 B101)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 AVRIL 1998

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 30 Avril 1998, à 17 heures, au siège social, s'est tenue une réunion des associés, sur la convocation de la gérance, pour décider du point suivant :

- remplacement du gérant démissionnaire.

Monsieur GOMEZ Ange-Paul, gérant, préside la réunion.

Il constate la présence de tous les associés, à savoir :

- Monsieur François TRIBOUT, associé,
propriétaire de

1 000 PARTS

TOTAL égal au nombre de parts
composant le capital social

1 000 PARTS

=====

Après ce rappel, est exposé brièvement l'objet de la réunion puis lecture est donnée du rapport de gérance, ainsi que du texte de résolution, sur lequel les associés devront se prononcer. Ces documents ont été communiqués aux associés, conformément à la loi, ainsi que ceux-ci le reconnaissent.

Tous les associés présents, ayant accepté de ne pas être convoqués par lettre recommandée, déclarent qu'ils ont pu exercer valablement leur droit de communication.

A l'issue de cette lecture, diverses observations et opinions sont échangées, puis d'un commun accord, les associés décident de passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur François TRIBOUT, demeurant 11, avenue Jean Jaurès, 63400 CHAMALIERES, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur GOMEZ Ange-Paul, démissionnaire et ce, à effet du 1^{er} Mai 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes, aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité qui en découleraient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après ce vote, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par tous les associés présents.

Certifié conforme
